

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
SÉCRETARIAT GENERAL A L'URBANISME ET HABITAT

PROJET D'URGENCE ET DE RESILIENCE URBAINE DE KANANGA
(P179292 - PURUK)

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E)
CONSULTANT(E) INDIVIDUEL (LE) AU POSTE DE SPÉCIALISTE CHARGE
DE LA PRÉVENTION ET REPOSE AUX VIOLENCES BASÉES SUR LE
GENRE (VBG) DANS LE CADRE DU PURUK**

Mars 2026

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU RECRUTEMENT

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo – RDC avait signé le 10 octobre 2022 un Accord de Crédit N°72160-ZR d'un montant de 100 millions de dollars américains avec l'IDA. Cet accord met en œuvre le Projet d'urgence de résilience urbaine de Kananga (P179292 – PURUK) sous la tutelle du ministère de l'Urbanisme et Habitat, afin de la sauvegarde des infrastructures essentielles contre les effets du ravinement.

Ce projet d'urgence a été conçu pour déployer des interventions (a) à court terme : les activités du projet soutiendront l'atténuation des impacts des érosions de ravines existantes qui menacent les vies humaines et les infrastructures stratégiques à Kananga ; et (b) à moyen et long terme, où le projet fournira les capacités, les outils et les ressources aux gouvernements locaux/provinciaux pour un développement urbain plus résilient qui s'attaque aux causes profondes de l'érosion et prévient plus durablement l'incidence de nouvelles têtes d'érosion.

Les activités du projet seront conçues pour garantir un impact minimal sur le débit naturel et la qualité de l'eau en ce qui concerne les bassins versants présents dans Kananga. Elles jetteront également les bases d'un drainage des eaux de pluie à moyen et long terme à Kananga et dans les autres communautés concernées, ce qui réduira les risques futurs d'érosion, en particulier compte tenu de l'augmentation possible des précipitations dans les années à venir, prévue dans le cadre du changement climatique induit par le réchauffement de la planète.

Les inondations et l'érosion des sols sont des caractéristiques les plus frappantes sur la surface des terres à Kananga. Les risques de glissement de terrain et d'érosion ont causé la perte de propriétés aux résidents des communautés environnantes et continuent de menacer gravement la vie des populations. De nombreux membres de la communauté ont également perdu leurs maisons, les terres agricoles à la suite des érosions souvent pendant la saison de pluie.

La population de Kananga est confrontée à des risques aigus dus à plus de 60 têtes d'érosion. Certaines érosions menacent les infrastructures essentielles qui donnent accès à des ressources essentielles, notamment : la route nationale N°1 (RN1), le chemin de fer et l'aéroport. La gravité de la situation s'est considérablement accentuée au cours de la saison des pluies 2022-2023, au cours de laquelle le nombre de sites d'érosion avec des méga-ravins à progression rapide a augmenté rapidement.

En plus des risques pour les vies humaines et des dommages causés aux communautés et aux services (éducation, santé, approvisionnement en eau), les érosions mettent en danger des infrastructures de connexion essentielles – dont le chemin de fer, l'aéroport et la route nationale.

Le Gouvernement se propose d'utiliser une partie du financement obtenu de l'IDA pour effectuer des paiements autorisés au titre d'un contrat de services de consultant individuel d'assumer la fonction de spécialiste en prévention et réponse aux cas de cas violences basées sur le Genre (VBG) au sein du PURUK, et principalement pour le projet décrit ci-après.

2. BREVE DESCRIPTION DU PURUK

Le projet PURUK est structuré autour des quatre (4) composantes ci-après :

- Composante 1 : Interventions d'urgence ;
- Composante 2 : Développement urbain intégré et résilient ;
- Composante 3 : Gestion du projet et soutien à la mise en œuvre ;
- Composante 4 : Composante d'intervention d'urgence contingente (CERC).

2.1. Dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du projet

i) Parties prenantes et bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet sont constitués par :

- Les populations de Kananga ;
- L'Administration de la ville de Kananga.

Le projet sera réalisé avec l'implication des parties prenantes ci-dessous :

- Le Ministère de l'Urbanisme et Habitat ;
- Le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics ;
- Le Ministère des Finances ;
- Le Ministère de l'Environnement et Développement durable ;
- Le Ministère des Affaires Foncières ;
- Le Ministère de l'Agriculture ;
- Le Ministère des Affaires Sociales ;
- Le Ministère de la Justice et Garde des Sceaux ;
- Le gouvernement provincial de Kasai-Central ;
- L'OVD ;
- Les organisations de la société civile active dans la zone du projet.

3. MANDAT DU SPECIALISTE EN PREVENTION DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE (SVBG)

3.1. Objectif de la mission

Le Spécialiste en prévention des Violences Basées sur le Genre (SVBG) a pour mission principale d'assurer, conformément à la législation nationale et des politiques de sauvegardes environnementales et sociales des bailleurs de fonds ainsi que de toutes obligations applicables aux projets en la matière et ce, en relation avec les parties prenantes concernées, l'appui à la prise en charge adéquate holistique et efficiente des aspects des Violences Basées sur le Genre (VBG), y compris l'Exploitation et Abus Sexuels (EAS)/ et Harcèlement Sexuel (HS) dans la mise en œuvre de toutes les activités du projet et ce :

- 1) Dans l'élaboration du Plan d'action EAS/HS du projet et intégrations de ces aspects dans les instruments de sauvegardes sociales du projet
- 2) Dans la mise en œuvre, la supervision et la validation des aspects EAS/HS dans les documents de sauvegarde du projet.
- 3) Dans la mise en œuvre de toutes les activités sociales du projet, y compris spécifiquement le volet 2.1.c << Prévention de la violence ».

3.2. Liens hiérarchiques :

Le Spécialiste en prévention des Violences Basées sur le Genre (SVBG) du PURUK est placé sous l'autorité du Coordonnateur du PURUK, à qui il/elle rend compte de ses activités quotidiennes, mensuelles, trimestrielles et annuelles, et qui évalue ses performances.

Il travaillera en étroite collaboration avec le Spécialiste des questions environnementales et le Spécialiste en Développement Social du PURUK.

3.3.2 Attributions et tâches

Le Spécialiste en prévention des Violences Basées sur le Genre (SVBG) veillera à la prise en compte des mesures de prévention des risques liés à l'EAS/HS (1) dans la mise en œuvre de toutes les activités des projets ; (2) dans la préparation, la supervision et la validation des études environnementales et sociales du projet ; et (3) à la mise en pratique de toutes les dispositions relatives à la prévention, atténuation et réponse aux incidents EAS/HS liées au projet.

Les tâches spécifiques de l'Expert VBG se résument comme suit :

1) De manière générale,

- Garantir l'inclusion des aspects EAS/HS, ainsi qu'une perspective genre dans les termes de référence relatifs à la préparation des documents de sauvegardes environnementales et sociales (CGES, EIES, etc.) et contribuer à leur suivi et validation dans le cadre du projet ;
- Contribuer à l'intégration des clauses spécifiques VBG/EAS/HS dans les TdR, les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et/ou Dossier de demande de cotation (DDC), dans les contrats des prestataires (entreprises, missions de contrôle, etc.) ainsi que dans les codes de conduite des partenaires du projet ;
- Mettre à jour de manière régulière le plan d'action développé par le projet pour la mise en œuvre des activités EAS/HS en tenant compte des résultats des consultations menées et des études réalisées par le projet. Le plan d'action devra être adapté/actualisé conformément aux nouveaux risques identifiés dans le cas échéant, ainsi qu'en rapport avec l'efficacité des mesures mises en œuvre.
- Veiller à la signature du Code de bonne conduite individuelle intégrant les aspects EAS/HS par tout le personnel du projet, du gestionnaire et de l'entreprise. Ce code inclut un langage explicite sur les comportements interdits, y compris l'interdiction de tout acte d'EAS/HS, relations sexuelles avec des mineurs, les sanctions établies, les notions clés sur les VBG, ainsi que les types et formes de VBG/EAS/HS et la notion de consentement ;
- Réviser et adapter, si nécessaire, les codes de conduite des partenaires dans le but de garantir que les exigences en matière d'EAS/HS sont respectées.
- Produire des supports en langage approprié (selon le contexte du PURUK) à travers les différents partenaires interdisant l'accès des enfants aux sites des travaux y inclus les camps de travailleurs, et assurer leur distribution sur le chantier et dans les installations associées ;
- Préparer une méthodologie de coordination pour le suivi des plans d'actions de prévention et réponse à l'EAS/HS de sous-projets insérés dans les PGES respectifs qui seront élaborés en ligne avec le plan d'action du projet ;
- Surveiller les activités d'actualisation de la cartographie qui seront réalisées par l'ONG spécialisée VBG recrutée pour appuyer le projet dans la mise en œuvre du plan d'action ;
- Evaluer de manière périodique la qualité des services offerts par l'ONG spécialisée VBG, ainsi que le circuit de référencement dans les zones d'intervention sur la base de la cartographie existante dans le cas échéant ;
- Superviser la formation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Projet (personnel des prestataires dont la mission de contrôle, les ONG et les entreprises) sur les notions des VBG, les stratégies de prévention et d'atténuation des risques EAS/HS que le projet peut créer et/ou exacerber, la responsabilité de différents acteurs en rapport avec ces stratégies, le fonctionnement du MGP sensible aux EAS/HS ainsi que les services de prise en charge pour les survivants (es) ;
- Assurer la coordination et le bon fonctionnement de la sous-commission EAS/HS dans le cadre du Mécanisme de Gestion des Plaintes du projet, tout en assurant une approche « centrée sur la

survivante » dans le projet pour faire en sorte que les survivants(es) touchés(es) reçoivent une assistance médicale, psychosociale et juridique conforme aux besoins de chacun, sous réserve du consentement du (de la) survivant(e) et, tout en respectant leur droit à la confidentialité et sécurité ;

- Superviser les messages utilisés pendant les séances de sensibilisation des communautés riveraines et garantir que ceux-ci sont appropriés aux risques spécifiquement identifiés dans chaque zone d'intervention, aux activités du projet, et à l'audience ;
- Analyser les résultats des consultations communautaires et adapter les mesures de prévention, atténuation et réponse si nécessaire, y compris les différents canaux du MGP-EAS/HS, l'accès et la qualité aux services de prise en charge, etc.
- Analyser l'efficacité des activités du projet en matière de prévention, atténuation et réponse des risques EAS/HS pour apprécier leur adéquation auprès de la communauté riveraine, ainsi qu'avec les exigences nationales et celles de la Banque Mondiale dans le domaine ;
- Analyser et expliquer les écarts entre les prévisions et les réalisations et formuler toutes recommandations appropriées pour améliorer les performances en matière de prévention et réponse de l'EAS/HS ;
- Proposer des ajustements du plan d'action de prévention et réponse de l'EAS/HS et les mesures appropriées pour assurer leur bonne exécution sur la base de consultations communautaires réalisées¹, les échéances avec les organisations de femmes dans les zones, autorités administratives, etc. ;
- Collaborer avec les autres experts de l'UG-PURUK, particulièrement de sauvegardes environnementale et sociale, et des autres Entreprises d'exécution dans le cadre de leurs activités ;
- Rédiger les rapports circonstanciés et périodiques notamment : mensuels, trimestriels, final de sa mission, et les transmettre au Coordonnateur de l'UG-PURUK ;
- Communiquer et faire rapport au coordinateur du projet des réception de tout cas d'incident sévère, grave ou modéré relatifs aux aspects EAS/HS liés au projet, afin de les soumettre à la Banque mondiale dans les 24 heures.
- Documenter les bonnes pratiques ou « succès stories » vécues à la suite de la mise en œuvre des activités en rapport avec les VBG/EAS/HS ;
- Effectuer toute autre tâche en relation avec ses fonctions que lui confiera le Coordonnateur de l'UG-PURUK.
- Réaliser toute autre tâche relative au mandat général de la mission, sous instruction de la coordination du projet.

2) De manière spécifique

La gestion environnementale et sociale de l'UG-PURUK inclut des mesures stratégiques, d'appui institutionnel et technique, de formation, et de sensibilisation pour renforcer les capacités des structures concernées par le projet.

Le SVBG aura pour tâches de :

- Coordonner les activités développées par le plan d'action pour la prévention, à l'atténuation et réponses à l'EAS/HS, à l'attention des communautés riveraines et du personnel des divers chantiers des travaux ouverts dans les provinces ;

¹ Le plan d'action EAS/HS prévoit de consultations régulières à réaliser par les ONGs spécialisées dans le but d'obtenir un feedback communautaire en matière de risques contextuels VBG, y compris EAS/HS, l'efficacité des portes d'entrée, qualité de services VBG, etc

- Coordonner la sous-commission EAS/HS du Mécanisme de Gestion des Plaintes pour s'assurer que les plaintes liées à l'EAS/HS sont traitées d'une manière confidentielle et éthique, conformément aux principes directeurs de la collecte de données relatives à l'EAS/HS
- Assurer le suivi permanent :
 - Du contrat signé avec l'ONG spécialisée VBG qui va accompagner le projet dans la mise en œuvre des activités EAS/HS du PURUK : respect des clauses contractuelles et dates de livrables, respect des lignes budgétaires, justification correcte des fonds perçus, etc.
 - De la mise en œuvre des activités prévues sur terrain,
 - Des indicateurs de réalisation.
- Procéder à l'évaluation :
 - De l'efficacité des interventions l'ONG spécialisée VBG,
 - Des produits et effets atteints progressivement à la suite de la mise en œuvre des activités en rapport avec les /EAS/HS.

Le Spécialiste en prévention des Violences Basées sur le Genre (VBG) contribuera également à la réalisation des activités suivantes :

- Communiquer périodiquement un tableau de suivi des indicateurs principaux développés par le plan d'action EAS/HS résumant parmi autres les informations relatives aux contrats signés avec toutes les parties prenantes impliquées autour d'une série d'interventions intégrées pour améliorer les conditions de vie des populations des zones d'intervention du projet; les Codes de Conduite mis en vigueur, le % de travailleurs ayant signé le Code de Conduite; les dates de formation du personnel ouvrier et du projet, % de survivantes EAS/HS ayant reçu une assistance médicale, psychologique, et un accompagnement judiciaire/juridique;
- Participer aux réunions de coordination/feedbacks chaque trimestre notamment au début de la mise en œuvre des activités de l'UG PURUK, afin de recueillir les feedbacks de l'ONG spécialisée VBG et autres partenaires sur la mise en œuvre des interventions VBG (médical, psychosocial, juridique et MGP-EAS/HS) pour pouvoir recadrer et utiliser les leçons apprises ;
- Participer aux différentes missions de terrain et apporter un appui à l'élaboration des différents rapports mensuels et trimestriels contenant l'évolution et les états de lieu des prestations de l'ONG spécialisée VBG, du mécanisme de gestion de plaintes sensible aux EAS/HS et les activités d'engagement communautaire en matière de VBG et récolte des feedbacks ;
- Mettre en place le plan de suivi, évaluation des activités en coordination et avec l'appui de l'ONG spécialisée VBG, assorti des indicateurs de résultats et leurs valeurs cibles. Ce plan récoltera systématiquement et de façon conforme aux principes directeurs et aux bonnes pratiques, les feedbacks de fournisseurs de services sur le système de gestion de plaintes (y compris le code de bonne conduite du projet) et l'efficacité des portes d'entrée, les services d'assistance aux survivantes ;
- Informer et faire participer, le cas échéant, les structures gouvernementales aux niveaux de la Province, des zones et aires de santé, sur les activités de prévention et lutte contre les VBG/EAS/HS, menées par l'ONG spécialisée en la matière.
- Évaluer la hotline (ligne verte, call center, numéro vert) pour les survivants de la violence basée sur le genre qui existaient en provinces. L'objectif sera d'évaluer sa capacité à offrir des services

de qualité dans un cadre de respect de la dignité et des droits humains, dans le but d'aider et de responsabiliser la communauté

3.4. Rapports à produire par l'Expert

Le Spécialiste en prévention des VBG établira des rapports d'activités mensuels, trimestriels et annuel sur l'avancement de la mise en œuvre des activités de prévention et réponse à l'EAS/HS, et le cas échéant, des rapports circonstanciés.

Il (Elle) établira aussi le rapport de la mise en œuvre du MGP sensible aux plaintes EAS/HS et le code de conduite de tous les prestataires / entrepreneurs révisés et tenant compte de questions VBG.

Ces rapports seront intégrés dans les rapports mensuels, trimestriels et annuel élaborés par projet de l'ensemble des activités de l'Unité Environnementale et Sociale de l'UG PURUK.

Ces rapports feront le point sur les réalisations du mois, du trimestre ou globales et présenteront les principales questions soulevées et les solutions apportées en même temps que les forces et faiblesses des actions menées.

Le Spécialiste établira également un rapport d'achèvement de sa mission.

4. DUREE ET LIEU DE MISSION

Le Spécialiste en prévention des VBG signera un contrat de 12 mois renouvelable sur la base des performances jugées satisfaisantes par l'UG-PURUK.

Il (elle) sera basé(e) basé à Kananga.

5. PROFIL DE L'EXPERT

L'Expert VBG est un expert disposant des compétences suivantes :

- Formation universitaire en médecine humaine, en sciences sociales, en droit ou dans toute autre discipline équivalente, niveau (Bac +5) ;
- Justifier d'une expérience dans la supervision des activités de prévention et lutte contre les violences basées sur le genre
- La conduite des campagnes de sensibilisation sur les droits des femmes, les VBG, la santé de la reproduction basée sur l'IEC/CC (Information et Communication pour le Changement de Comportement) serait un atout ;
- Avoir une connaissance des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivantes des VBG et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prévention et lutte contre les violences basées sur le genre ;
- Connaître la législation nationale en matière de VBG
- Avoir la maîtrise du français, une bonne capacité de rédaction ;
- Bonne pratique des outils informatiques (traitement de textes, tableurs, Internet et intranet, etc.).
- Vu le contexte des VBG en RDC où les femmes et les filles sont les plus affectées par ces types de violence, une candidature féminine est souhaitée pour ce poste, afin de faciliter tout échange, contact, les consultations avec les potentielles survivantes.

6. CRITERES DE PERFORMANCES CLES

La performance de l'Expert VBG sera mesurée sur la base des indicateurs suivants :

- Bonne gestion du plan d'action pour la prévention et réponse aux risques d'EAS/HS avec respect des délais, des coûts et de la qualité attendue des prestations
- Qualité de Rapports soumis à l'Unité environnementale et sociale
- Promptitude à signaler les cas d'incidents EAS/HS sévères, graves et modérés à l'UGP afin de les soumettre à la Banque mondiale dans le délai de 24 heures dès sa connaissance.
- Pourcentage des TdR et documents d'études environnementales et sociales validés par l'IDA sans remarques de fond sur leur qualité et jugés satisfaisants ;
- Nombre de plaintes traitées et clôturées après leur réception par le MGP sensible aux risques des EAS/HS.